

Compte-rendu de l'atelier-débat sur le viol :

Jardin de l'Etat, 25 novembre 2012, dans le cadre de la Journée internationale
pour l'élimination des violences faites aux femmes.



L'Arcadie de
l'île de la Réunion

BRISER LA LOI DU SILENCE : PAROLE DE FEMMES VIOLEES

Ce débat fait suite au tollé qu'a provoqué le jugement de Créteil, lorsque la Cour d'Assises du Val de Marne a acquitté, en octobre dernier, 10 des 14 violeurs qui s'en sont pris à deux jeunes filles de 15 et 16 ans lors de viols collectifs, dans les cités de Fontenay-sous-Bois (94), en 1999.

Le débat est donc posé :

En France, à l'heure actuelle, il y a 200 viols de femmes adultes par jour (soit 75 000 viols par an, et autant de mineures). Seule une femme sur 10 porte plainte. Car la plupart des viols se produisent dans l'entourage proche, familial, amical, et dans des lieux connus. 98% des violeurs restent impunis. Il existe donc une loi du silence et des interdits. Pourtant, lorsqu'une pétition en ligne est lancée, elle recueille 160 000 signatures en 15 jours (sur AVAAZ). Cela montre bien que le grand public semble non seulement concerné par le problème, mais qu'il est en outre **consterné** par l'immobilisme et le silence qui règnent à ce sujet. Ces femmes muselées, privées de leur citoyenneté, refoulées dans les commissariats, accusées à tort d'être consentantes, parfois à peine défendues par la justice, ont donc droit à la parole ; c'est pourquoi l'Arcadie leur offre l'occasion de s'exprimer.

Le problème du viol devrait constituer un enjeu de santé publique et mobiliser les institutions, afin de lutter non seulement contre le viol et la barbarie, mais aussi contre toutes les conséquences et tous les dommages, très nombreux, liés au viol.

4 femmes ont accepté de témoigner.

Arnold Jaccoud, psychosociologue à la Réunion, participe aussi au débat. Il a accompagné l'une d'entre elles au procès contre son agresseur. Deux des femmes qui sont présentes sortent tout juste du procès qui a fait condamner à 8 ans de prison leur agresseur commun.

- S. réalise petit à petit comment elle a été piégée dans son rôle de femme, et de « fille préférée », au sein de sa famille. C'était son rôle, de coucher avec le père et les amis de son père, dont l'aura sociale lui interdisait de le remettre en question.

- As. confirme que dans certaines sociétés, dans certaines traditions, dans certaines familles, une femme est désignée « pour servir à ça ». Mais le plus gros traumatisme, qui demande le plus de travail, reste le silence et l'acceptation de la famille, de l'entourage : le violeur est connu et apprécié, il est encensé lors des repas familiaux. On en parle avec admiration devant la victime, même si on sait qu'elle a été sa victime. La femme se retrouve donc seule, et si elle n'y prend pas garde, elle reste dans le désir d'obtenir la reconnaissance de son statut de victime par sa famille. Il est très difficile de sortir de ce désir de changer sa famille, de faire justice, d'être reconnue en tant que victime, et de condamner son agresseur. D'ailleurs, même si cet agresseur a été condamné par la justice, le fait qu'il n'ait jamais avoué ces viols ne soulage pas la victime. Elle aurait eu besoin qu'il fasse son mea culpa, ce qui l'aurait davantage soulagée qu'une peine de prison.
- As. rajoute que le viol a de nombreuses conséquences : elle est devenue phobique lorsqu'un homme l'approche. Elle se met donc à manger, pour grossir et devenir repoussante pour l'homme, surtout ne pas le séduire, et aussi pour se cacher, fuir et ne pas prendre le risque d'affronter la présence masculine.
- Cl. rajoute qu'avoir été violée donne une mauvaise image de soi : elle se sent sale, mauvaise, et elle a honte de ses souffrances et parfois des actes de torture qu'elle a subis. Son corps la dégoûte, et elle souffre aujourd'hui d'anorexie. Hospitalisée pour tenter de soigner son anorexie et ses tendances suicidaires, elle s'effondre lorsqu'elle repense à son passé. Son agresseur a pourtant été condamné à 8 ans de prison. Mais elle a été tellement fragilisée, depuis si longtemps (car elle a aussi été maltraitée étant enfant), qu'elle a été séparée de ses deux enfants. Elle se sent laide, et son corps et sa vie lui font horreur.
- S. répond que réhabiliter son corps, se le réapproprier, permet de se relever. C'est une étape du processus de reconstruction. S. fait du basket, et elle explique que le sport l'a beaucoup aidée. Parfois, elle avertit l'entraîneur que ça ne va pas, qu'elle a besoin de se défouler et de taper sur le ballon, de courir, de sauter. Compréhensif, il la laisse faire. Le sport lui est utile pour se reconstruire. Elle a trouvé un travail, elle est devenue autonome, à 19 ans ; elle s'est prise en main, et aujourd'hui, elle peut vivre heureuse.
- Les personnes qui assistent au débat se demandent comment, en tant qu'enseignants notamment, on peut leur venir en aide. En ont-elles parlé aux adultes qui les ont accompagnées ? Ont-elles trouvé de l'aide ? Comment se sont-elles sorties de leur situation ?
- As. raconte qu'elle a vu une dizaine de psychologues, mais qu'aucun n'a pu l'accompagner. Elle travaille sur elle aujourd'hui par le biais d'ateliers d'écriture, dans une association, accompagnée par un psychosociologue.
- An. explique qu'il existe de nombreuses associations d'accompagnement et d'aide aux victimes ; il y a aussi le planning familial, les assistantes sociales et les

infirmières dans les établissements scolaires. Elle explique aussi que ces associations lui ont permis de transformer son histoire traumatisante en force. Elle se rend utile en aidant d'autres femmes qui ont vécu la même chose qu'elle ; elle forme les personnels accompagnants, elle informe les jeunes et intervient dans les établissements et les associations.

- Arnold Jaccoud rappelle que pour s'en sortir, les femmes doivent trouver un accompagnement. Elles ne doivent pas être seules et livrées à elles-mêmes, notamment lors du procès, qui les replacera face à leur agresseur et fera rejaillir en elles tout leur passé et tous leurs traumatismes. Le procès est une épreuve très déstabilisante ; pourtant, il a une vertu cathartique, essentielle dans le processus de guérison.
 - An. et C. rappellent en effet que le moment du procès est particulièrement éprouvant. Elles doivent se remettre à nu, à nouveau. On les pousse à décrire leur tenue, à se justifier de ne pas accepter certaines pratiques sexuelles...
 - On finit sur cette touche d'espoir : en tant que femme, se définir uniquement comme une femme violée ne suffit pas. Des ateliers d'écriture, des thérapies, la pratique de la relaxation, d'une activité physique, permettent de rétablir une bonne image de soi. Le viol n'est pas une fatalité : on n'est pas obligé(e) d'interpeler des violeurs durant toute sa vie. Un travail sur soi en profondeur permet de changer la donne, de se protéger intérieurement contre toute forme d'agression, et... de se réconcilier avec l'homme et avec soi.
-

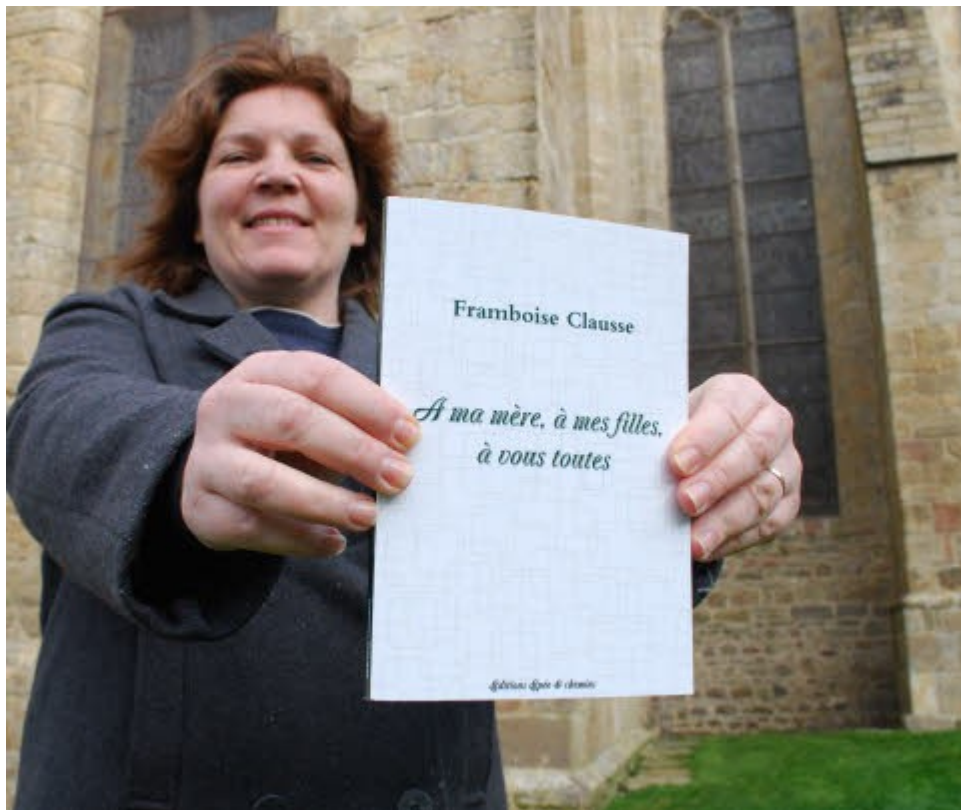
Pour poursuivre le débat :

Où l'on s'aperçoit que tout le monde sait, depuis des années, qu'il y a un problème avec le viol en France (et pas qu'en France).

Quelques documents sur le viol

Très belle interview de Framboise Clausse, dans un documentaire sensible réalisé par Mireille Darc et diffusé récemment à la télé.

<http://tvmag.lefigaro.fr/programme-tv/article/magazine/71872/pardonne-un-documentaire-signe-mireille-darc.html>



Framboise Clause-témoignage

Au moins 25.000 cas de viols en France chaque année **Un peu plus de 8.000 seulement sont recensés "officiellement"**

(Reportage, juillet 2000, ARTE)

Une femme violée toutes les deux heures

En 2005, selon L'Express du 10 novembre 2006, 4412 affaires de viol commis sur des personnes majeures ont été répertoriées par le ministère de l'Intérieur à travers la France, soit une agression toutes les deux heures. Un chiffre qui a doublé en une décennie, puisque près de 2000 agressions de ce type avaient été comptées en 1994 - une progression qui peut aussi signifier que davantage de victimes portent plainte.

D'après les statistiques du ministère, 70 % des affaires ont été élucidées au niveau national, 2932 agresseurs présumés ayant été interpellés. Parmi eux, 75 mineurs, 58 femmes et 634 étrangers. 800 personnes ont été écrouées. Le violeur est généralement un homme âgé de 20 à 40 ans, issu d'un milieu social défavorisé. Il agit souvent dans les appartements des victimes, les parkings, les squats, les halls ou caves d'immeubles. Mise en place cette année, la cellule informatique Corail permet aux enquêteurs d'effectuer automatiquement les recoupements des dossiers criminels. Cet outil de recherche a permis la capture de plusieurs suspects, comme le "violeur aux brindilles", auteur de trois viols perpétrés ces dernières années dans les Hauts-de-Seine ou sur un violeur en série qui sévissait dans Paris depuis 1994.



Vous trouverez ci-dessous quelques chiffres issus du *Bulletin 2000* du Collectif Féministe contre le Viol (rapport statistiques 1998) qui gère le numéro vert SOS Viols 0.800.05.95.95.

En 1998, **1.865 viols et autres agressions sexuelles** ont été dénoncées à la permanence

téléphonique. Les données qui suivent proviennent de l'analyse statistique de ces appels (plus des statistiques ministérielles).

Age des victimes au moment de l'agression

(pas nécessairement au moment de l'appel)

Adultes (> 18) = 32,7 %

Ados (15-18) = 11,9 %

Enfants (< 15) = **45,9 %**

Inconnu = 9,5 %

Nombreuses sont les victimes qui appellent adultes pour des faits remontant à l'enfance (événement également constaté par les échanges d'emails à partir de ce site). Dans 40,9 % des cas, les faits remontaient à moins d'un an ; dans 59,1 %, à plus d'un an.

En croisant les données relatives à l'âge et au sexe, on constate que :

@ 41% des victimes sont des filles

@ 10,8 % sont des adolescentes

@ 30,2 % sont des femmes adultes

@ 4,3 % sont des garçons

@ 1,1 % des adolescents

@ 2,5 % des hommes adultes

à quoi il faut ajouter 9,5 % d'âge et/ou de sexe indéterminés.

Sexe des victimes Sexe féminin : **91,2 %**

Sexe masculin : 8,8 %

L'**âge moyen** et l'**apparence extérieure** dite *attirante* (beauté) ou *séductrice* (minijupe, maquillage, talons hauts, ...) **ne sont en aucune façon des facteurs déterminants** dans le choix par l'agresseur de ses victimes (pas plus que le statut socio-économique : toutes les situations sont représentées), contrairement aux **stéréotypes**.

Par ailleurs, dans **74 %** des cas, **la victime connaît** ou connaissait **son agresseur** (pourcentage qui comprend bien entendu les viols sur mineurs - généralement commis par l'entourage proche - mais aussi les abus sexuels commis par abus de confiance, chantage, menace, surprise, violence par des personnes que les victimes connaissent - conjoint, collègue de travail, proche de la famille, médecin ou soignant, etc.). Par voie de conséquence, l'agresseur n'est donc un inconnu que dans 26 % des cas ...

Lieu de l'agression

Domicile de la victime ou de l'agresseur : **67,7 %**

Rue : 3,7 %

Bois, bord de route : 2,2 %

Transport en commun : 1,5 %

Parking : 0,6 %

Institution scolaire ou parascolaire : 3,3 %

Les agressions sexuelles sont commises le jour dans 45,7 % des cas, la nuit dans 54,3 %.

Et les agresseurs ?

Personnes mises en cause

(statistiques Ministère de l'Intérieur 1997)

Hommes : **96,3 %**

Femmes : 3,7 %

Les condamnations pour viol et autres agressions sexuelles en 1996 comptaient 14,1 % de mineurs et 5,5 % de plus de 60 ans (Ministère de la Justice).

Personnes condamnées

(statistiques Ministère de la Justice 1996)

Hommes : **99 %**

Femmes : 1 % Les études montrent que la plupart des **agressions** sont **préméditées**, une réalité qui vient invalider le fait que le viol correspondrait à une "*pulsion irrépressible et incontrôlable*".

91 % des personnes condamnées sont de **nationalité française**



- **16,8 %** appartiennent à des professions **médicales et paramédicales**
 - **13,1 %** exercent les métiers de l'**enseignement**, de l'**animation** ou de la **petite enfance**
 - **14,8 %** ont des **responsabilités d'encadrement** (PDG, ingénieur, énarque, gérant de bar, entrepreneur, chef de service, ...)
 - **12,7 %** exercent les métiers de la **loi** et de l'**ordre** (policier, militaire, gendarme, attaché parlementaire, etc.)
- ... soit **57,4 %** des personnes condamnées.

Le **violeur** n'est *très majoritairement* **ni étranger, ni célibataire (vivant seul), ni asocial, ni impulsif**. Dans la plupart des cas, il est parfaitement intégré à la société, marié (ou vivant maritalement) avec des enfants.

Le statut socio-économique n'est pas du tout un facteur déterminant.

Voir aussi **Enquête Nationale Droits des Femmes 1999**



http://www.sosfemmes.com/violences/viol_chiffres.htm

La violence conjugale : les chiffres (11/14)



Au moins 2.000.000 de femmes victimes de violence conjugale en France
400 meurent sous les coups de leur conjoint chaque année, soit plus d'une femme par jour ...

(Droit de Savoir, mars 99, TF1)

Vous trouverez ci-dessous quelques chiffres complémentaires, avec indications des sources. Il est difficile de quantifier la violence conjugale ... En dehors des enquêtes d'opinion, les études s'appuient à la fois sur les données de la police et celles de la justice, sur des interviews de femmes victimes de violences et des associations qui les accueillent.

Rapport Henrion - février 2001

Ministère de la Santé

Sur 652 femmes victimes d'homicides entre 1990 et 1999, sur Paris et sa proche banlieue, la moitié a été tuée par leur mari ou leur compagnon. Un chiffre terrifiant, révélé par un rapport sur les violences conjugales.

"En France, une femme meurt de violences conjugales tous les cinq jours", explique le professeur Roger Henrion, membre de l'Académie nationale de médecine et responsable de cette étude pour le ministère de la Santé.

L'équipe du professeur a interrogé au hasard un échantillon de 7000 femmes, âgées de 20 à 59 ans, habitant la capitale et sa petite couronne. Il ressort que 10% d'entre elles ont subi des violences conjugales au cours des douze derniers mois. Insultes, harcèlement moral, agressions physiques, viols, la liste est longue de ces sévices commis dans l'intimité des couples.

Les conséquences sont à chaque fois dramatiques. Plusieurs femmes victimes souffrent de troubles émotionnels (dépression, boulimie, anorexie ...), certaines, à bout de nerfs, se suicident. Et une partie meurt carrément sous les coups de leur conjoint. "Parmi les victimes présentées dans le rapport, 30 % ont été poignardées, 30 % ont été abattues par arme à feu, 20 % ont été étranglées et 10 % ont été rouées de coups jusqu'à la mort", précise le professeur Henrion.

Le profil de l'agresseur n'est pas toujours celui que l'on s'imagine. "Il s'agit en majorité d'hommes bénéficiant par leur fonction professionnelle d'un certain pouvoir. On remarque une proportion très importante de cadres (67%), de professionnels de la santé (25%) et de membres de la police ou de l'armée", commente Roger Henrion.

Ces violences conjugales restent bien trop souvent taboues et franchissent peu les murs des domiciles familiaux. Mais quand les femmes parlent, elles s'adressent en premier lieu à leur médecin. "Ce dernier a un rôle clé dans le dépistage des violences, le recueil de l'histoire et la rédaction d'un certificat, pièce essentielle lors d'un dépôt d'une plainte", selon le professeur Henrion. Mais le médecin est souvent pris en tenaille entre le secret médical et la non-assistance à personne en danger.

Un site Internet (www.violences.fr) est mis à la disposition des médecins pour se former à l'ensemble de ces problèmes.

Enquête Nationale Droits des Femmes 1999-2000 dite Enveff

(Enveff = enquête nationale sur les violences envers les femmes en France)

Commandée par le Secrétariat d'Etat aux Droits des Femmes, coordonnée par l'Institut de démographie de l'université Paris I (Idup), l'enquête a été réalisée en 1999 auprès de 6.970 femmes âgées de 20 à 59 ans par une équipe pluridisciplinaire de chercheurs appartenant au CNRS, à l'Ined, à l'Inserm et aux universités.

En 1999, plus d'**un million et demi de femmes** ont été confrontées à une situation de violence, verbale, physique et/ou sexuelle.

● **une femme sur 20** environ a subi en 1999 une **agression physique**, des coups à la tentative de meurtre

● **1,2 % ont été victimes d'agressions sexuelles**, de l'attouchement au viol. Ce chiffre

● passe à 2,2 % dans la tranche d'âge des 20-24 ans.

● les **viols concernent 0,3 % de l'échantillon**, chiffre qui rapporté à la population

● globale donnerait 48.000 victimes (sur 15,88 millions de femmes de 20-59 ans). Ce chiffre a été jugé "*effarant*" par la démographe Maryse Jaspard (Institut démographique de l'Université de Paris I) [[autres chiffres sur le viol](#)].

● la majorité des violences se produit au sein de la sphère familiale ou privée.

● les violences conjugales relevées par l'enquête vont des menaces, chantage affectif sur

les enfants, mépris, à la séquestration, la mise à la porte, les rapports sexuels imposés, les coups et la tentative de meurtre. Elles concernent **une femme sur 10 vivant en couple** en 1999 et **30 % de celles qui s'étaient séparées de leur compagnon** au moment de l'enquête. Les plus jeunes sont les plus touchées (15,3 %).

● ces violences conjugales relèvent de **toutes les classes sociales**. Les agricultrices sont

les moins atteintes (5,1 %), les étudiantes (12,4 %) et les foyers vivant des allocations chômage ou RMI (13,7 %) les plus affectés.

● les **agressions physiques ou sexuelles** sont **rares en dehors du milieu familial ou**

de la sphère privée (respectivement 1,7 et 1,9 %).

● au **travail**, le **harcèlement moral** concerne 3,9 % des femmes (situations imposées,

critiques injustes, mises à l'écart répétées, ...), les injures et menaces 8,5 %, les agressions physiques 0,6 %. Le **harcèlement sexuel**, avances ou agressions sexuelles, frappent 1,9 % des salariées. Une fois sur 5, il s'agit d'un supérieur hiérarchique.

Enquête CNIDF déc. 99 - mars 2000

Programme Daphné de la Commission Européenne.
2.029 questionnaires répartis également entre l'Italie et la France.

Résultats pour la France :

43,9 % des femmes ont déclarées avoir été victimes de violences.

78,4 % pensent que les violences faites

aux femmes s'exercent principalement en famille.

84,1 % des femmes interrogées classent les violences physiques en tête (les Italiennes dénoncent d'abord les violences morales dans 69,4 % des cas).

principales raisons données à l'agressivité du conjoint : volonté d'imposer son autorité 62,7 % ; alcoolisme 54,3 % ; le fait qu'il ait lui-même été maltraité enfant 46,6 % . La notion de milieu d'origine défavorisé vient loin derrière (20 %).

Enquête Fédération Nationale Solidarité Femmes 1988/89

500 questionnaires auprès de femmes accueillies par des associations pour violences conjugales

94 % ont exercé une activité

professionnelle. Au début de leur union, elles ne sont plus que 72 %. Celles qui ont arrêté de travailler l'ont fait dans 61 % des cas à la suite d'une interdiction du conjoint.

58 % n'ont jamais subi de violence dans leur enfance.

87 % s'occupent seules des soins et de

l'éducation des enfants, 90 % du ménage et des courses.

pour 58 % d'entre elles, les difficultés ont

existé depuis le début du couple.

à la suite de la première "scène", 22 %

étaient parties du domicile.

Enquête Droits des Femmes 1988

Secrétariat aux Droits des Femmes 1989

sur 130.000 interventions de la police

urbaine pour violences conjugales, 8.800 plaintes ont été enregistrées.

60 % des appels Police Secours de Paris

concernent les violences conjugales.

87 % des violences conjugales sont

exercées dans la maison.

50 % en soirée, 22 % la nuit, 58 % à

cause de l'alcoolisme.

85 % des victimes ont entre 20 et

45 ans.

54 % sont mariées, 38 % vivent en

concubinage.

les 3/4 sont françaises, les 2/3 sans

profession.

Enquête Eurobaromètre mars à mai 1999

1000 personnes interrogées par Etat membre de l'Union Européenne + données objectives

1 femme sur 5 a été victime de la

violence de son compagnon au moins une fois dans sa vie.

25 % des crimes concernent un homme

ayant agressé sa femme ou partenaire. seulement 4 % des européens n'ont

jamais entendu parler de violence domestique contre les femmes. Un citoyen sur 2 pense qu'elle est assez répandue (très répandue pour 1/4).

62 % des européens pensent que la

violence à l'égard des femmes est inacceptable dans toutes les circonstances et 94 % pensent que celui qui bat sa femme doit être condamné par un tribunal mais ...

seules 12 % font état de l'alcool comme

1 seul cas de violence sur 20 est signalé

étant une des circonstances de déclenchement des violences.

à la police.

Une femme est tuée chaque semaine par son conjoint en Europe

par Sonia Wolf, Agence France-Presse Strasbourg. Novembre 2002.

La violence conjugale est devenue un phénomène endémique en Europe où chaque semaine une femme est tuée par son mari ou son concubin, selon le Conseil de l'Europe qui a appelé [récemment] ses 44 États membres à la réprimer plus durement. Pour les femmes de 16 à 44 ans, la violence conjugale serait la principale cause de décès et d'invalidité avant le cancer, les accidents de la route et la guerre, selon des statistiques citées par un rapport du Conseil de l'Europe. En Europe, selon les pays, de 20 à 50% de femmes sont victimes de violences conjugales. Mais il n'existe pas de «portrait-robot» du conjoint violent et aucune couche sociale n'est épargnée, selon le rapport.

«La pauvreté et le manque d'instruction ne sont pas des facteurs significatifs, l'incidence de la violence domestique semble même augmenter avec les revenus et le niveau d'instruction», souligne Mme Olga Keltosova (Démocrates européens, Slovaquie), auteur du texte. Selon elle, une étude néerlandaise a même révélé que presque la moitié de tous les auteurs d'actes de violence à l'égard des femmes sont titulaires d'un diplôme universitaire. «La violence domestique, sous toutes ses formes - agression physique, abus sexuel, viol, menaces et intimidation -, est le fléau mondial le mieux partagé», a-t-elle souligné. L'auteur du rapport cite également la «violence psychologique», souvent occultée mais parfois plus douloureuse que les coups.

«Les attaques verbales, les humiliations, les menaces, les harcèlements répétés, l'enfermement conduisent la femme à perdre toute confiance en elle, ce qui l'empêche plus tard de se prendre en charge», explique Mme Keltosova.

Des études citées par le rapport font état de 1,35 million de femmes victimes de violence domestique en 2001 en France et environ 10 000 par an en Norvège.

En Russie, «13 000 femmes sont tuées chaque année, pour la plupart par leur mari ou partenaire», précise le rapport qui propose en parallèle le chiffre de 14 000 Russes tués en 10 ans pendant la guerre d'Afghanistan.

Face à ce constat dramatique, le Conseil de l'Europe a demandé à ses États membres de prendre des mesures préventives mais aussi d'élaborer un arsenal pénal pour que les auteurs de violences domestiques soient sévèrement sanctionnés.

Si dans certains pays le viol dans le couple est considéré comme un crime, «beaucoup d'autres estiment que les conjoints ont droit à un accès sexuel illimité à leur femme», regrette Mme Keltosova. «Le fait que ces violences se pratiquent au domicile de la victime, dans un huis clos, a toujours été un prétexte pour qu'on les qualifie de problème relevant de la sphère privée», a-t-elle déploré.

Parmi les mesures proposées figure notamment «l'éloignement immédiat du partenaire violent du domicile et de l'environnement quotidien de la femme et de ses enfants, sans preuve et sans attendre une décision de justice».

Un décès de femme est imputable aux violences conjugales tous les quatre jours

Ministère délégué à la cohésion sociale, novembre 2005

Sur l'ensemble des années 2003 et 2004, en France métropolitaine, une femme meurt en moyenne tous les 4 jours des suites des violences au sein du couple. Contre seulement un homme tous les 16 jours.

Les violences subies par les femmes sont un facteur déterminant de leur décès comme de leur acte homicide :

une femme victime sur deux subissait déjà des violences contre seulement un homme

sur cinq ;

une femme auteur sur deux subissait des violences contre seulement un homme sur

quinze.

Sur 1789 morts violentes pour lesquelles l'auteur a été identifié, 228 ont eu lieu dans le cadre d'un couple, soit un cas sur huit, dont 17 cas d'euthanasie.

Un décès sur dix résulte de coups portés sans intention de donner la mort. La violence conjugale préexistait dans deux sur trois de ces cas.

La séparation est clairement une période à risque puisqu'elle intervient dans 31 % des affaires.

Les actes homicides commis par des "ex" sont un phénomène essentiellement masculin, souvent rural, et toujours avec la volonté de donner la mort.

Enquête publiée par le ministère délégué à la cohésion sociale et à la parité à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes au sein de ce dossier de presse à [télécharger en cliquant ici](#) (au format pdf, 320 Ko).

Les chiffres département par département, région par région, et leur analyse.

Un décès de femme est imputable aux violences conjugales tous les trois jours

Délégation aux victimes du ministère de l'intérieur, 2007

Menée par la Délégation aux victimes du ministère de l'intérieur, l'Etude nationale des décès au sein du couple fait état d'une femme tuée tous les 3 jours. Parmi les 168 personnes décédées en France en 2006 dans ce cadre, les femmes sont majoritaires puisqu'elles représentent 82% des cas.

Enquête Seine Saint-Denis 2007

Conseil Général de Seine-Saint-Denis

En Seine-Saint-Denis, une étude menée sur les 18-21 ans montre que les jeunes femmes sont particulièrement victimes de violences, que l'espace public est sexiste et inégalitaire, que les jeunes filles ne peuvent pas s'y déplacer librement et que le cadre familial est particulièrement "dur" pour les filles. Les résultats de l'enquête sur "les comportements sexistes et les violences envers les filles", réalisée en 2006 par le conseil général de Seine-Saint-Denis, sont alarmants. Cette étude quantitative, la première sur ce sujet en France, a été réalisée auprès de 1 600 jeunes femmes du département âgées de 18 à 21 ans. Spécialiste des violences faites aux femmes, Maryse Jaspard, responsable scientifique de cette enquête, se dit "étonnée par l'ampleur du phénomène". Pourtant, cette socio-démographe connaît bien le sujet. Chercheuse à l'Institut national d'études démographiques (Ined), elle a dirigé l'enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (Enveff) de 2000. Selon l'étude du conseil général de Seine-Saint-Denis, 23 % des enquêtées affirment avoir subi des violences physiques (bousculades, empoignades, gifles, coups, menaces avec arme) au moins une fois dans leur vie (à l'exception de la dernière année), 30 % au cours des douze derniers mois. Sur cette même période, seize filles ont déclaré avoir été l'objet d'une tentative de meurtre. Concernant les agressions sexuelles (mains baladeuses, avances, chantage sexuel, strip-tease imposé), les chiffres sont respectivement de 14 % et 5 %. Seize filles se disent également victimes de tentatives de viol, dix d'un viol. Théâtre de ces violences : le cadre familial pour les violences physiques. "On ne s'attendait pas à trouver avec une telle ampleur des taux de brutalité physique exercée par des membres de la famille sur des jeunes femmes majeures", commente Maryse Jaspard. Les pères sont responsables des violences les plus graves, suivis des beaux-pères, des mères puis des frères. Le harcèlement sexuel a plutôt pour cadre les "espaces publics". Selon Maryse Jaspard, "l'approche statistique confirme ainsi ce que dénoncent avec véhémence les mouvements sociaux de femmes : les deux tiers des jeunes filles enquêtées ont déclaré avoir subi du harcèlement sexuel autre que verbal alors qu'elles circulaient dans un lieu public". Les violences sexuelles (attouchements, tentatives de viol et viols) se déroulent plutôt dans le cadre familial et sont principalement perpétrées

par des proches. L'université apparaît comme un "lieu protecteur". Les taux de violences physiques et sexuelles y sont divisés par deux par rapport à ceux des autres cadres de vie. Ces chiffres peuvent-ils s'expliquer par l'origine sociale ou géographique de ces familles ? A la question, Maryse Jaspard répond par la négative : "Il n'y a pas de liens significatifs entre les niveaux de violences subis et l'appartenance sociale." A contrario, il semble qu'il y en ait un avec le pays de naissance des filles et de leurs parents : "Les enquêtées de nationalité étrangère [14 % de l'échantillon] ainsi que celles originaires des DOM [4 %] ont été davantage victimes de violences physiques et sexuelles au cours de leur vie que celles qui sont nées et ont grandi en métropole." Ces mauvais résultats pourraient s'expliquer en partie par une "libération de la parole", et par un abaissement du "seuil de tolérance des comportements sexistes". Pour Maryse Jaspard, le développement de "l'estime de soi" chez les filles pourrait susciter chez les hommes une volonté de contrôle accru sur les femmes, voire des violences.

Lire + : <http://www.seine-saint-denis.fr/Enquete-sur-les-comportements.html>

Enquête Victimation 2007

Observatoire National de la Délinquance

Les violences physiques ou sexuelles ont concerné près de deux millions de personnes de 18 à 60 ans en France, soit 5,6 % de la population, au cours des années 2005 et 2006. Cette estimation est le fruit d'une enquête de l'Insee, menée auprès d'un échantillon de plus de 11.200 personnes au premier trimestre 2007, pour le compte de l'Observatoire nationale de la délinquance (OND). Pour la première fois depuis sa création en 2003, l'OND, présidé par le criminologue Alain Bauer, dispose de données récoltées directement auprès des victimes qui, mêlées aux statistiques policières, composent le rapport annuel 2007 sur la criminalité en France. 930.000 victimes de violences physiques ont été agressées par une personne qui ne vit pas avec elles, tandis que 820.000 l'ont été à l'intérieur de leur famille. "Peu ou mal connue jusqu'à aujourd'hui, (cette) violence à l'intérieur des ménages révèle un phénomène d'une fréquence comparable à celle des autres violences physiques", souligne l'OND dans une interview donnée au quotidien Le Monde (12 novembre 2007). Dans cette catégorie, les femmes sont majoritaires. De façon générale, elles sont de plus en plus concernées par la violence, toutes formes confondues : 1,1 million en ont été victimes en 2005-2006, contre 900 000 hommes. La courbe s'est même inversée par rapport aux années précédentes : "On observe à présent une proportion de femmes victimes de 6,1 %, significativement plus élevée que celle des hommes (5,1 %)." Dans les crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2006, les atteintes volontaires à l'intégrité physique, continuent d'augmenter. Les vols avec violence ont progressé de 5,6 %, tandis que les coups et violences volontaires d'origine non crapuleuse ont augmenté de 9,8 % par rapport à 2005. Les viols et agressions sexuelles sur mineurs, en revanche, ont diminué de 4,3 % et 9,6 %, ainsi que les atteintes aux biens non violentes (3,8 %), dont le nombre baisse depuis 2003. Le nombre de mineurs mis en cause, 201.000, a augmenté de 4,1 %. En un an, leur part dans les atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols violents) a progressé de 18,5 % (contre 6,6 % pour les majeurs).

[Enquête de victimation 2007 \(OND\), PDF, 488 Ko.](#)

Bulletin de l'observatoire national de la délinquance 2008

Les violences conjugales restent de moins en moins dans l'intimité du couple. En 2007, 47.573 faits de violences volontaires sur des femmes majeures par leurs conjoints (ou ex conjoints) ont été déclarés à la police ou à la gendarmerie, selon le Bulletin de l'observatoire national de la délinquance, publié mardi 8 juillet, contre 36.231 en 2004. Cette hausse de 31,1 % s'inscrit dans le mouvement d'augmentation des actes de violences depuis dix ans, selon Le Monde du 8 septembre 2008. Depuis 2004, les violences volontaires contre les personnes ont augmenté de 28 %. Les violences conjugales représentent plus du quart de l'ensemble des violences enregistrées. L'augmentation des plaintes traduit une moindre inhibition des femmes à se reconnaître victime et une meilleure sensibilisation de la police et de la justice aux violences conjugales. Depuis avril 2006, cette notion s'est élargie aux ex-conjoints, ce qui explique en partie la hausse brutale de 2007 (+16 % par rapport à 2006). Le ministère de la justice indique que "les parquets ont donné des instructions aux services enquêteurs afin que soit établie de manière systématique une procédure", même en cas d'absence ou de retrait de plainte. Si les femmes hésitent moins à porter plainte contre leurs maris, ce chiffre ne mesure qu'une partie des violences conjugales. Selon l'OND, environ 21 % des femmes victimes d'au moins un acte de violence par son conjoint ou ex-conjoint ont porté plainte. L'OND a également réalisé, avec l'INSEE, une enquête de victimation sur plus de 10.000 personnes de 18 à 60 ans. L'OND estime à 410.000 le nombre de femmes victimes de violences d'un conjoint ou ex-conjoint en 2005 ou en 2006. Les femmes portent plainte dans moins de 9 % des cas quand il s'agit de leur conjoint et dans plus de 50 % des cas s'il s'agit de leur ancien compagnon. L'essentiel de ces actes entraînent des incapacités de temps de travail (ITT) de moins de huit jours. Le nombre de faits les plus graves (provoquant une ITT supérieure à huit jours) a baissé depuis 2004, passant de 3.360 à 3.103. En 2006, 137 femmes ont été tuées par leur compagnon. Une femme meurt tous les trois jours du fait de violences conjugales. Un numéro spécial, le 3919, a été créé le 1er juin 2006 pour les victimes de violences conjugales. Le taux de ces violences varie d'un département à l'autre. Il y a 6,1 faits constatés pour 10.000 femmes majeures dans la Creuse et 50,1 pour 10.000 en Seine-Saint-Denis. La moyenne nationale est de 18,7 pour 10.000. On frappe moins sa femme (ou on porte moins plainte) en Auvergne que dans la région parisienne. L'augmentation des violences conjugales en Seine-Saint-Denis (+87,8 % depuis 2004) s'explique en partie par les différentes campagnes qui ont lieu depuis 2004 pour lutter contre les violences conjugales, ce qui aboutit à davantage de plaintes, mieux prises en charge par la police et la justice. Et les hommes ? Les statistiques exploitées par l'OND ne permettent pas de distinguer la part des hommes victimes de violences conjugales. Les chiffres de la gendarmerie sont les seuls exploitables. Ils montrent une croissance des faits constatés, de 1.631 en 2004 à 2.317, ce qui représente une hausse de 42 %. L'enquête de victimation montrait que 127.000 hommes déclaraient avoir subi des violences au sein de leurs couple, en 2005 ou 2006. En 2006, 37 hommes ont été tués par leur compagne. Les trois quarts battaient leur femme.

Décès au sein du couple, étude nationale 2007

La [Délégation aux victimes du ministère de l'Intérieur](#) a rendu publique l'étude nationale sur les décès au sein du couple pour l'année 2007. Selon les résultats de l'étude, en France, au cours de l'année 2007, 192 personnes sont décédées, victimes de leur partenaire ou ex-partenaire de vie. Il ressort de cette étude qu'une femme décède tous les 2,5 jours, victime de son compagnon ou ex-compagnon, et qu'un homme décède tous les 14 jours, victime de sa compagne ou ex-compagne. Cette violence s'exerçant dans le cadre familial, un jeune enfant a également été victime des violences mortelles exercées par l'homme sur sa compagne. En incluant les suicides des auteurs et les homicides de tiers, ces violences mortelles ont occasionné au total le décès de 266 personnes en 2007. Selon le résumé de la Délégation aux victimes, "les morts violentes au sein du couple sont en augmentation de 14% par rapport à 2006, en particulier en zone de compétence gendarmerie. Les causes principales qui semblent se dessiner sont l'inactivité grandissante dans les couples et les difficultés de plus en plus prégnantes de la vieillesse". Cette étude met en exergue que "la

majorité des homicides a eu lieu dans des couples dont la situation matrimoniale était établie (mariage, concubinage) et que, cependant, la séparation apparaît comme la cause la plus souvent présente dans le passage à l'acte des auteurs d'homicides au sein du couple". L'étude souligne également "que ces faits ont été perpétrés le plus fréquemment dans des couples où l'un, voire les deux partenaires, ne travaillaient pas ou plus et que les couples de plus de 70 ans sont touchés par des difficultés de vie qui mènent à des actes parfois proches de l'euthanasie". Enfin, "la répartition géographique de ces faits est très hétérogène mais aucune région n'est épargnée. Il convient de souligner que la petite et grande couronne parisienne ainsi que le Nord et le pourtour méditerranéen sont les territoires les plus durement touchés".

Les derniers chiffres de l'observatoire national de la délinquance

18 novembre 2008

A quelques jours de la Journée mondiale, L'Observatoire national de la délinquance (OND), département de l'Institut national des hautes études de sécurité (INHES), a rendu public le 18 novembre son 4e rapport annuel. A l'occasion de cette publication, l'OND rappelle son partenariat avec l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et souligne "que la disponibilité rapide des statistiques sur la délinquance enregistrée par rapport à celles des enquêtes de victimation ne leur donne pas de prééminence sur ces dernières." Dans ce nouveau rapport, les évolutions des faits constatés en 2007 qui ont été publiées en janvier 2008, sont comparées, pour les infractions qui le permettent, à celles mesurées lors de l'enquête de victimation que l'INSEE a mené de janvier à mars 2008. L'OND y analyse les résultats des deux premières enquêtes du dispositif d'enquêtes annuelles de victimation INSEE-INHES/OND, dans un article intitulé "Victimations subies en 2006 et 2007". Et de préciser que "OND a un souci constant de transparence et de pédagogie. Il fait toujours état des limites des chiffres dont il dispose. C'est pourquoi les questions de méthode occupent une place importante dans ses publications". Plusieurs journaux ont commenté ces chiffres croisés. Libération, daté du 18 novembre, titre sur la "violence à domicile pour une majorité de femmes" et souligne que "l'auteur d'au moins un acte de violence est le conjoint ou l'ex-conjoint pour 42,3 % des femmes victimes et un membre de la famille pour 21,4 % d'entre elles". Pour l'Humanité, daté du 19 novembre, les femmes sont les "premières victimes de la violence". Le quotidien indique que l'enquête de victimation "permet de donner la parole aux victimes qui ne déposent pas forcément plainte auprès de la police ou de la gendarmerie". L'Humanité estime également que "la précarité" est "un facteur aggravant."

Synthèse du rapport annuel de l'OND



CHIFFRES INSEE SUR LE VIOL- 2007

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1180®_id=0

Proportion de femmes victimes en 2005 ou 2006 selon le niveau de diplôme

en %				
Diplôme de la victime	Viol en dehors du ménage	Baisers, caresses ou autres gestes déplacés	Violence physique au sein du ménage	Viol au sein du ménage
Diplôme de 2 ^e ou 3 ^e cycle universitaire	0,6	7,7	1,6	0,3
Diplôme de 1 ^{er} cycle universitaire, BTS, DUT	1,2	6,3	3,2	0,9
Baccalauréat, Brevet pro. ou de technicien	1,5	8,0	2,8	0,7
CAP, BEP	1,6	3,8	2,4	0,7
Brevet des collèges, BEPC	1,0	4,3	2,8	0,9
CEP ou aucun diplôme	2,6	5,2	5,3	0,7
Total	1,5	5,9	3,0	0,7

Proportion de femmes victimes selon leur nationalité

Champ : femmes de 18 à 59 ans.

Source : Insee, enquête Cadre de vie et sécurité 2007.

en %									
Nationalité	Viol en dehors du ménage	Baisers, caresses ou autres gestes déplacés	Violence physique au sein du ménage	Viol au sein du ménage	Vol avec violence	Vol sans violence	Agression physique	Menaces	Injures
Françaises de naissance	1,3	5,8	2,9	0,6	0,7	3,3	2,5	5,8	17,3

Naturalisé	1,6	4,2	2,3	1,5	1,6	2,0	2,8	3,8	12,8
Union européenne	0,9	5,1	3,7	1,0	0,7	1,6	5,7	4,7	18,7
Reste du monde	8,0	11,7	4,7	0,5	2,4	7,2	1,9	1,5	9,8
Total	1,5	5,9	3,0	0,7	0,8	3,3	2,5	5,5	16,9

Les victimes font confiance à la police

Paradoxalement, ces femmes battues ou violées ont une image plutôt positive de l'action de la police dans leur quartier. 59 % des femmes ayant subi des agressions sexuelles à l'extérieur pensent ainsi que la présence de la police dans leur quartier est suffisante. Et près de la moitié des femmes battues ou violées jugent efficace l'action de la police dans le quartier contre 39 % des autres femmes (tableau 5). Le caractère souvent intime de ces violences peut expliquer la résignation des victimes, qui peuvent penser que rien d'extérieur ne parviendra à changer leur situation personnelle.

Les femmes qui, au cours des deux dernières années, n'ont pas été victimes d'agressions sexuelles hors ménage sont plus nombreuses à penser que l'action de la police n'est pas efficace (37 % contre 32 %). Il est possible que, jugeant la protection de la police insuffisante, elles redoublent de prudence dans leur mode de vie (rythmes et horaires de sortie, évitement de certains lieux publics...).

Opinions des femmes sur la présence et l'efficacité de la police dans le quartier

Champ : femmes âgées de 18 à 59 ans.

Source : Insee, enquête Cadre de vie et sécurité 2007.

en %			
	Femmes victimes		Autres femmes
	d'un viol en dehors du ménage	de violences physiques dans le ménage	
Présence de la police dans le quartier			
Suffisante	59,2	45,3	44,1
Insuffisante	25,4	30,9	34,2
Excessive	13,4	20,2	18,7
Ne sait pas	2,0	3,7	3,1
Total	100,0	100,0	100,0
Efficacité de la police dans le quartier			
Plutôt efficace	46,5	45,3	39,4

Peu ou pas efficace	32,4	39,4	37,5
Ne sait pas	21,2	15,3	23,1
Total	100,0	100,0	100,0

Des violences graves qui ne se racontent pas

Les violences intra conjugales sont très mal rapportées : un cinquième des victimes de violences physiques et le tiers des victimes de violences sexuelles n'ont pas porté plainte, ni enregistré de main courante, ni parlé à qui que ce soit (ami, médecin ou association). Et, quand la victime se confie, c'est rarement à la police ; celle-ci ne reçoit que 12 % des victimes (plainte et main courante) pour les violences physiques, 8 % pour les violences sexuelles soit, globalement, à peine une sur dix. Pour les agressions sexuelles à l'extérieur du ménage, toujours difficiles à assumer, les victimes s'en ouvrent un peu plus facilement, quoique toujours peu dans l'absolu : 17,5 % s'adressent à la police (plaintes et mains courantes) et 12 % n'en ont parlé à personne (tableau 6).

Quand les femmes confient l'agression qu'elles ont subie, c'est plus souvent à un proche ou un ami (47 % pour une agression hors ménage, 42 % dans le ménage) ou à un professionnel (19 % dans les deux cas) qu'à la police. Tout se passe comme si elles cherchaient davantage à être comprises et soignées que vengées, ou comme si elles n'avaient pas confiance dans les chances de voir leur agresseur puni.

Enfin, les hommes sont aussi parfois victimes de violences conjugales, physiques ou sexuelles. Moins nombreux que les femmes, ils taisent ces violences encore plus certainement.

Les recours des femmes victimes en 2005-2006 de violences en dehors ou au sein du ménage

Lecture : parmi les femmes de 18-59 ans ayant subi une agression sexuelle en 2005-2006 en dehors du ménage, 12,1 % ont porté plainte, 5,4 % ont déposé une main courante, 19 % n'ont pas fait de déclaration officielle mais en ont parlé à une association ou à un professionnel, 12,2 % n'en avait parlé à personne avant l'enquête.

Champ : femmes âgées de 18 à 59 ans. Les résultats de ce tableau ne concernent que les femmes comprenant le français (source).

Source : Insee, enquête Cadre de vie et sécurité 2007.

	Plainte	Main courante	Association ou professionnel	Ami ou proche	N'en avait parlé à personne	Ne sait pas ou refuse de le dire	Total
Viol en dehors du ménage	12,1	5,4	19,0	47,4	12,2	3,8	100,0
Violence physique au sein du ménage	9,9	1,9	19,6	43,7	21,1	3,8	100,0
Viol au sein	5,6	2,3	25,2	23,7	32,6	10,6	100,0

du ménage							
Violence physique ou sexuelle au sein du ménage	8,9	2,2	19,4	41,6	23,1	4,7	100,0